Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 22 octobre 2026

Nbre de membres :
En exercice : 28
Présents : 21
Votants: 25

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre PLAGNES, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Blandine LAURENT, Frédéric GODEUX, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Antoine VINCENT, Agnés VALLADIER, Géraldine BENDER

Procurations : Josette GAILLAC représentée par Frédéric GODEUX, David RAYDON représenté par Serge ANDRE, Cédric MARTIN représenté par Jean-Michel LACOMBE, Philippe ANDRE représenté par Aïdane OBRIST

Date de convocation : 16/10/2026

A été nommé secrétaire : Madame Anne DUBROCARD

Pour:25 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_134

Objet : **Désignation des délégués au syndicat mixte environnement sud Lozère (SMESL), modification**

Monsieur le Président indique que monsieur Aïdan OBRIST, maire de la commune de Sainte-Croix Vallée Française demande à être retiré de la liste des délégués titulaires au Conseil syndical du syndicat mixte environnement sud Lozère (SM ESL) et propose que madame Catherine BAULES soit désignée délégué titulaire pour le remplacer.

Cela étant exposé, il est demandé au Conseil communautaire :

- De prendre acte de la demande de retrait de monsieur Aïdan OBRIST en qualité de délégué titulaire au sein du Conseil syndical du SM ESL.
- De désigner madame Catherine BAULES en qualité de délégué titulaire au sein du Conseil syndical du SM ESL

Vu le code général des collectivité territoriales et notamment son article L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°SOUS-PREF-2023-275-005 en date du 2 octobre 2023 portant constatation de la modification des statuts et de l'extension du périmètre du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn ;

Vu les statuts annexés à cet arrêté, précisant la modification du mode de représentation des communes au sein du Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°DE_2026_059 du 16 avril 2026 intitulée Syndicat mixte environnement sud Lozère (SMESL), désignation des délégués.

Date de transmission de l'acte: 24/10/2026
Date de reception de l'AR: 24/10/2026
048-200069136-DE_2026_134-DE
A G E D I

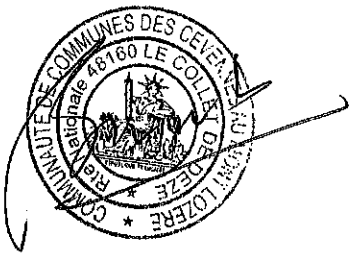
Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND acte de la demande de retrait présentée par monsieur Aïdan OBRIST.

DESIGNE madame Catherine BAULES en qualité de délégué titulaire de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère au Conseil syndical du syndicat mixte environnement sud Lozère (SM ESL)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture le 24 / 10 / 2026
et publié ou notifié le 26 / 10 / 2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET



Date de transmission de l'acte: 24/10/2026
Date de reception de l'AR: 24/10/2026
048-200069136-DE_2026_134-DE
AGEDI